

**Conseil municipal du Lundi 7 avril 2025**

Le lundi 7 avril deux mille vingt-cinq, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique LAMAZIERE, Maire, à dix-neuf heures :

➤ Etaient présents :

CAILLER Julien , BLANGY Patrick, FLEURY Audrey, GUITTON André, LAMBERT Christine, LOISEAU Christian, TYSSANDIER Maguy, VIAUD Annette.

➤ Absents :

ANDRADE Robert, GASSELING Benjamin, SELLIER Camille, BOURDIER Béatrice  
CHENAULT Anne-Lyse, a donné un pouvoir à André GUITTON

**ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du compte de gestion 2024.**
- **Vote du compte administratif 2024.**
- **Affectation du résultat de fonctionnement 2024.**
- **Taux des différentes taxes.**
- **Fongibilité des crédits.**
- **Vote du budget 2025.**
- **Mandatement de diverses dépenses au compte 657358.**
- **Subventions aux associations.**

Mme le Maire demande au conseil de rajouter un point à l'ordre du jour :

- **Création d'un emploi permanent d'agent technique.**

Maguy Tyssandier est désignée secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte de gestion 2024.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2024.

**Scrutin :**

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages « contre » : 0      Abstentions : 0      Suffrages « pour » : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs concernant le compte de gestion 2024 : 10

**2. Vote du Compte Administratif 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2024.

Madame le Maire sort de la salle au moment du vote.

❖ **Investissement :**

**Dépenses :**

Chapitre 13 : 13 896,83 €

Chapitre 16 : 17 679,03€

Chapitre 20 : 2 948,40€

Chapitre 204 : 609 €

Chapitre 21 : 141 737,60 €

Chapitre 23 : 53 543,42 €

Total des dépenses d'investissement réalisées : **230 414,28 €**

**Recettes :**

Chapitre 10 : 22 100,33 €

Chapitre 13 : 72 465,83 €

Chapitre 16 : 520 €

Total des recettes d'investissement réalisées : **95 086,16€**

❖ **Fonctionnement :**

**Dépenses :**

Chapitre 011 : 251 170,63€

Chapitre 012 : 302 070,29€

Chapitre 14 : 38 703 €

Chapitre 65 : 58 081,55 €

Chapitre 66 : 2 883,35 €

Total des dépenses de fonctionnement réalisées : **652 908,82 €**

Recettes :

Chapitre 013 : 215,68 €

Chapitre 70 : 42 627,74€

Chapitre 73 : 42 883,07

Chapitre 731 : 369 625 €

Chapitre 74 : 221 385,49€

Chapitre 75 : 33 326,64€

Chapitre 76 : 34,47 €

Chapitre 77 : 7 833,98 €

Total des recettes de fonctionnement réalisées : **717 932,07€**

Scrutin :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages « contre » : 0    Abstentions : 0    Suffrages « pour » : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs concernant le compte administratif 2024 : 10

**3. Affectation du résultat de fonctionnement 2024:**

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Constatant que le Compte Administratif 2024 et le Compte de Gestion 2024 présentent

- un excédent de fonctionnement de 468 705,92 €
- un excédent d'investissement de 85 052,27 €
- un solde des restes à réaliser d'investissement de 00,00 € et qu'il n'y a donc pas de besoin de financement de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'il ne sera pas effectué d'affectation en réserve d'investissement (R 1068) et que l'intégralité de l'excédent de fonctionnement sera repris au budget primitif 2025 (R002).

**Scrutin :**

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages « contre » : 0    Abstentions : 0    Suffrages « pour » : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs concernant l'affectation du résultat de fonctionnement : 10

**4. Taux des différentes taxes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser le taux des différentes taxes inchangé :

- Taxe foncière (bâti) :	44,91 %
- Taxe foncière (non bâti) :	45,11 %
- Taxe d'habitation :	14,87 %
- CFE :	18,75 %

**Scrutin :**

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages « contre » : 0    Abstentions : 0    Suffrages « pour » : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs concernant le taux des différentes taxes : 10

**5. Fongibilité des crédits**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57, s'appuyant sur l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :
  - o 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement,
  - o 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.
- précise que Madame le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**Scrutin :**

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages « contre » : 0 Abstentions : 0 Suffrages « pour » : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

- Suffrages définitifs concernant la fongibilité des crédits : 10

**6. Vote du budget 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget 2025.

❖ **Investissement :**

Dépenses :

Chapitre 16 : 46 620 €

Chapitre 20 : 4 000 €

Chapitre 21 : 257 000€ (dont report : 58 570 €)

Chapitre 23 : 889 065,56 ( dont report 529 279 €)

Total des dépenses d'investissement : **1 196 685,56 €** ( dont report 587 849 €)

Recettes :

Chapitre 001 : 85 052,27 €

Chapitre 40 : 609 €

Chapitre 10 : 6 800 €

Chapitre 13 : 804 916 € (dont report : 587 849 €)

Chapitre 16 : 299 917,29 €

Total des recettes d'investissement : **1 197 294,56€**

❖ Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 : 335 900 €

Chapitre 012 : 406 850 €

Chapitre 014 : 38 706 €

Chapitre 42 : 609 €

Chapitre 65 : 74 000 €

Chapitre 66 : 5 000 €

Chapitre 68 : 800 €

Total des dépenses de fonctionnement : **861 865 €**

Recettes :

Chapitre 002: 468 705,92€

Chapitre 70 : 45 500€

Chapitre 73 : 26 100 €

Chapitre 731 : 320 000 €

Chapitre 74 : 179 800 €

Chapitre 75 : 27 500 €

Total des recettes de fonctionnement : **1 067 605,92 €**

Scrutin :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages « contre » : 0    Abstentions : 0    Suffrages « pour » : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs concernant le budget 2025 : 10

**7. Mandatement de diverses dépenses au compte 657358**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les dépenses provenant des tiers suivants seront mandatées au compte 657358 :

– SDEG 16 : 9 200,00 €

– ATD 16 : 800,00 €

Scrutin :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages « contre » : 0    Abstentions : 0    Suffrages « pour » : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs concernant le mandatement de diverses dépenses au compte 657358 : 10

## 8. Subventions aux associations

Dans le cadre du Budget Primitif 2025, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR Mansle :	300 €	
- Amicale des Anciens Combattants de Mansle :	120 €	
- Amicale des Donneurs de Sang de Mansle :	100 €	
- Croissant d'Or Luxéen :	400 €	
- Atelier des Petites Mains Luxé :	200 €	
- Chambre des Métiers de la Charente :	50 €	
- Club des Aînés de Luxé :	200 €	
- Pétanque Luxéenne	200 €	
- France Adot 16 :	150 €	
- GIDEC de Saint-Groux :	300 €	
- RASED Aigre-Rouillac :	150 €	
- Médailleurs Militaires de Mansle :	50 €	
- Prévention Routière de la Charente :	50 €	
- Société de Chasse de Luxé :	400 €	
- Association du Patrimoine :	350 €	(marché de Noël)
- Luxé en Fleurs :	300 €	
- Coopérative scolaire de Luxé :	1800 €	(dont 1300 € pour le voyage scolaire)
- APE	400 €	
- Anciens du Judo de Luxé :	200 €	
- AAPPMA Mansle :	50 €	
- Collège d'Aigre : ( 11 élèves de Luxé / 30€)	330 €	
- Collège de Mansle :( 2 élèves de Luxé / 30€)	60 €	
- Association MEGA NEO, Tumulus de la Folatière :	500 €	
- Collectif des Professionnels de la Filière Equine :	300 €	

### Scrutin :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages « contre » : 0    Abstentions : 0    Suffrages « pour » : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

➤ Suffrages définitifs concernant les subventions aux associations : 10

### **9- Création d'un emploi permanent d'agent technique.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent au grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1er Juin 2025 pour exercer les fonctions d'agent polyvalent aux services techniques de la mairie.

Par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du Code Général de la Fonction Publique, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 3° (communes de moins de 1 000 habitants).

Madame le Maire propose donc le recrutement d'un agent contractuel pour une durée déterminée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, sur le grade d'adjoint technique. La durée des contrats successifs ne pourra excéder un total de 6 ans. A l'issue de la période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint des services techniques.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*Nous expliquons qu'il est souhaitable de remplacer M. Jimmy Faure actuellement sur le poste d'agent technique jusqu'à mi-avril. Car, lors de son entretien professionnel, Monsieur Jimmy Faure a exprimé son souhait de ne pas rester et donc de ne pas renouveler son contrat. (souhait d'un CDI tout de suite sinon départ).*

*D'autre part, nous avons reçu une candidature spontanée, la personne possédant un BTS avec une spécialité environnement, nous pensons que son profil est intéressant.*

#### Objections de divers conseillers :

- *Trois cantonniers suffisent peut-être ?*
- *La population n'a pas été informée de ce poste vacant et quelqu'un de Luxé pourrait être intéressé.*
- *Si les agents se mettent vraiment à travailler, trois cantonniers suffiront.*

#### Réponses :

- *Les agents effectuent de nombreux travaux de rénovation au lac des Saules et la commune est très grande avec beaucoup de sites à entretenir. Ils ne pourront pas tout faire à trois.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse le recrutement d'un agent contractuel aux conditions ci-dessus.

### **Scrutin :**

Nombre de votants :

Nombre de suffrages « contre » : 6    Abstentions : 0    Suffrages « pour » : 4

Nombre de suffrages exprimés : 10

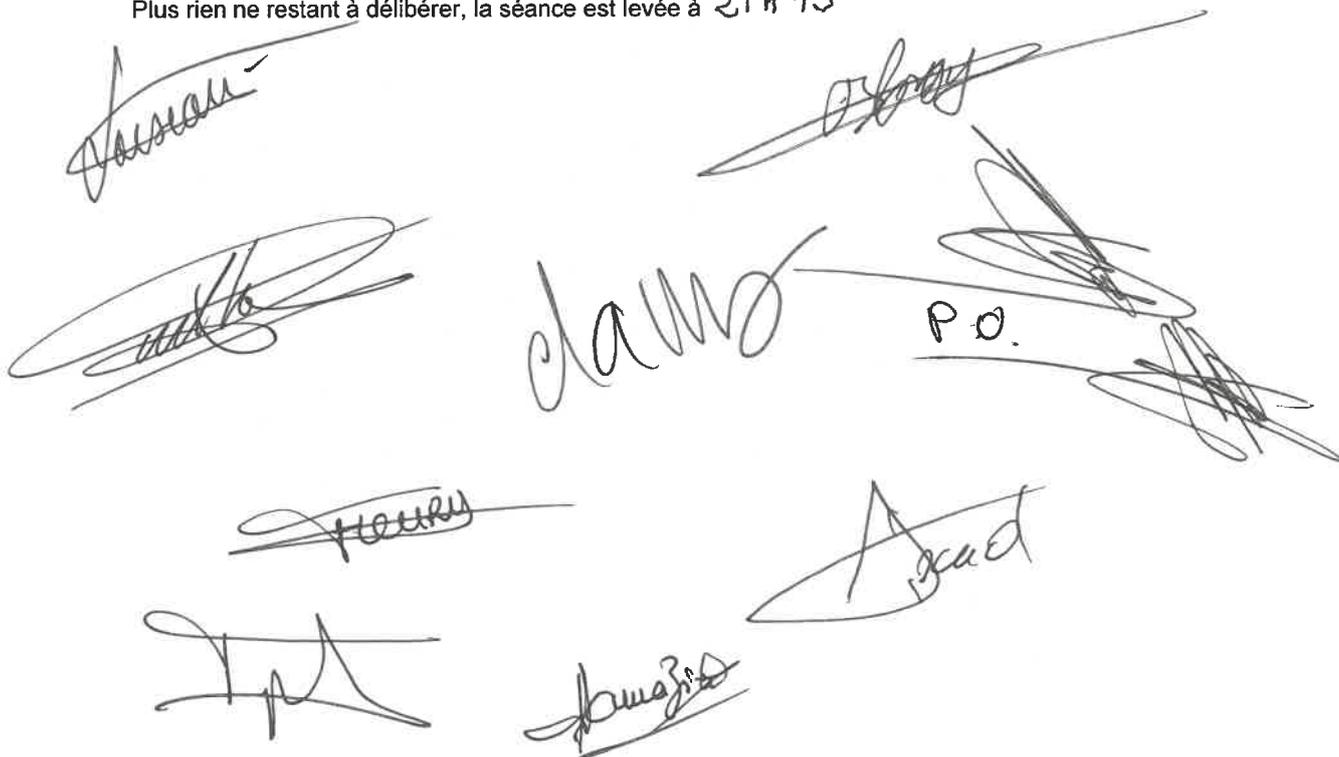
Majorité absolue : 6

- Suffrages définitifs concernant la création d'emploi permanent d'adjoint technique : 4

**Informations diverses :**

- Derniers documents concernant l'assainissement demandé par M. Bichot hydrogéologue de l'ARS, envoyés vendredi à l'urbanisme de la CD pour l'obtention du permis de construire: notes sur les cuves étanches et leur dimensionnement, autorisation de la mairie. Attente de l'avis de M. Bichot et de l'ARS.
- Trois devis demandés pour changer la signalétique de la commune.
- Logo : choix final pour impression définitive. (7 pour la commune)
- Feu dimanche soir au lotissement Logelia : objets en train de brûler à l'extérieur. Appel de la gendarmerie.
- ASP repas à un euro : dossier complet en attente de la mise en place prochaine , en fonction du quotient familial.
- Commission patrimoine avec la CDC : application « les bâtisseurs en nord Charente»

Plus rien ne restant à délibérer, la séance est levée à 21h 15



A collection of handwritten signatures in black ink, scattered across the page. The signatures are stylized and cursive. Some legible names include 'Dasson', 'dano', 'P.O.', 'HOURS', 'Acad', and 'Bouziou'. There are also several scribbled-out signatures.

**A NOTER :** le public n'est pas autorisé à intervenir lors du conseil et encore moins à insulter un adjoint. La prochaine séance sera filmée et tout contrevenant sera écarté de la séance.